

Centre National de la Propriété Forestière
Bourgogne-Franche-Comté

FICHE DE VISITE DE PARCELLE

A Besançon, le 27/11/2023

Date de visite : 23-11-2023

Propriétaire : Nom : Vardanega Sébastien
Présent : **Oui** Non
Adresse : 6, rue du pré de la haie
Code postal / commune : 70130 Fretigney-Velloreille
Tel : 06-89-96-45-42
Mail : sebastienvardanega@gmail.com

DEMANDE DU PROPRIÉTAIRE :

Vous souhaitez que je fasse un état des lieux de vos parcelles dans lesquelles se trouve un parc de chasse privée. Vous souhaitez gérer les bosquets existants, les régénérer et étendre la surface boisée. Seule une parcelle est classée en nature de bois (taillis simple) au cadastre et les autres sont en partie boisées (bosquets) mais ne sont pas classées en bois.

Parcelles visitées sur la commune de **FRETIGNEY ET VELLOREILLE**

Références cadastrales	Surface	Classe au cadastre
YD 22	5.0034	Pré
YD 11	2.1188	Terrain d'agrément
YD 9	1.9766	Terrain d'agrément
YD 38	6.4605	Terrain d'agrément
YD 37	0.5316	Terrain d'agrément
YD 7	0.3399	Taillis simples
Total=16.4308 ha		

Projet de boisement/régénération sur les parcelles YD 11, YD 9, YD 38

Description des parcelles

-Plus grosse partie boisée dans le parc de chasse. Mélange futaie de chênes avec taillis de charmes. Quelques aulnes et frênes dans les parties les plus humides. Quelques bois secs/dépérissants. Pas de régénération liée à la présence des daims (régulés tous les ans). Accès possible par un chemin communal.

Problèmes rencontrés

-Parcelle très humide par endroit, donc liste d'essence en reboisement très limité. En l'état actuel, régénération impossible à cause du gibier.

Propositions d'actions

-Il faut vérifier si vous êtes autorisé à boiser la surface délimitée sur le schéma (2 blocs d'une surface totale d'environ 1.6 ha). Pour cela, il faut contacter le département en indiquant le projet (boisement d'une zone en herbe classée en terrain d'agrément/pré située dans un parc de chasse privée), la surface concernée (environ 1.6 ha) et les références cadastrales des parcelles concernées (YD 11, 9 et 38).

-Si vous êtes autorisé à boiser, il faudra clôturer cette zone afin de l'exclure totalement du gibier et ce pendant plusieurs années (jusqu'à 10 ans).

-Dans ce cas, je peux réaliser un sondage de sol afin de vous proposer une liste d'essence la plus adaptée au terrain. Nous proposons des mélanges afin de créer une diversité et avec des essences plus résistantes aux modifications du climat.

-Il faudra ensuite demander des devis pour la préparation à la plantation, les plants, la plantation, la protection des plants (clôture ou autre) et l'entretien des plants (dégagements). Je pourrai vous fournir des noms d'entreprises correspondantes au besoin. Ne pas hésiter à demander à plusieurs entreprises.

-Dans les parties boisées, vous pouvez faire un test pour la régénération en réalisant des « enclos-exclos ». Il faudra clôturer une surface dégagée de quelques m² (15m² par exemple). En deux ou trois saisons de végétation, on regarde si la régénération naturelle se met en place au bout. Si c'est le cas, il faudra réaliser des travaux en dégageant la concurrence (ronce, graminées). Les arbres doivent toujours avoir la tête au soleil mais doivent être gainés par ce qui pousse. Je peux vous donner des contacts de sylviculteurs qui pourraient s'occuper de cela. Vous pouvez déjà installer quelques ilots comme tests. Ces ilots devront être clôturés pendant plusieurs années (jusqu'à 10 ans).



Carte avec repérage des zones de boisements et exemple de répartition des enclos-exclos

-  Zones à boiser
-  Zone avec enclos-exclos

Gestion des autres bosquets (parcelles YD 22, 37 et 7)

Description des parcelles

-Pré et partie boisée en taillis et bosquets. Les parties boisées sont soit en bouleaux soit en taillis de charmes sous futaie de chênes avec quelques divers (alignement de peupliers, aulnes).

Problèmes rencontrés

-Les bosquets sont éparpillés dans les parcelles avec des accès par les champs non accessibles une partie de l'année (terrain humide). Il y a des arbres secs/dépérissants et aucune régénération.

Propositions d'actions

-Pour la limite avec la future zone industrielle et la déchetterie, vous pouvez planter un alignement d'arbres ou une haie. Il existe aujourd'hui des programmes et subventions pour planter des haies (cf document joint). Il existe des haies à caractère « fourrager » notamment en agroforesterie (élevage bovins et ovins). Je ne sais pas ce qui est plantable dans le cas du gibier. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter mon collègue à la chambre d'agriculture à Vesoul :

Damien Jolissaint, 06 73 40 52 11, damien.jolissaint@haute-saone.chambagri.fr

-Dans les bosquets, il faut couper les arbres secs et dépérissants comme prévu ailleurs et vous pouvez également tenter la régénération naturelle en clôturant des petites zones à conditions que la surface de la partie boisée soit suffisante (au moins 20 ares).

Conclusion

- La priorité est d'exploiter les arbres qui représentent un danger pour les usagers. Ensuite, il faut demander au département si vous êtes autorisé à boiser une partie de vos parcelles. C'est ce qui conditionne vos projets et nos interventions. Enfin, il faudra demander si vous pouvez faire changer la nature au cadastre de ces parties. Si oui, vous devez remplir en ligne le document IL 6704 n°cerfa : 10517*02 et le renvoyer aux impôts du département concerné.
- Nous pouvons vous appuyer sur un projet de boisement ou de régénération naturelle (CNPf ou chambre selon le projet) et vous donner des contacts d'entreprises relatifs à la plantation ou aux travaux sylvicoles.
- Pour le côté agrément de ces parcelles, vous pouvez planter des alignements d'arbres le long des chemins (peupliers, noyers, tilleuls...). Il faudra vérifier le sol avant de choisir l'essence adaptée. Vous pouvez également envisager de planter des arbres fruitiers. N'hésitez pas à poser la question à Mr Jolissaint s'il intervient dans ce cas, car le CNPF n'intervient pas lorsque cela ne concerne pas directement de la forêt.

Je reste bien sûr à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous joint des documents relatifs à ces conseils.

VIEILLE Juliette
Technicienne forestière secteur Gray